



Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball

Maison du Basket - 36 avenue de l'Hers – 31500 TOULOUSE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Déclarée auprès de la préfecture de la Haute-Garonne le 14 août 1933 sous le numéro W313006778

COMITE DIRECTEUR REGIONAL

Samedi 4 Juin 2022 à 10h00

A la Salle des Fêtes 1 Bld du 122^{ème} RI - 12000 RODEZ

PROCES VERBAL

Les membres du Comité Directeur Régional de la Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball se sont réunis en présentiel sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence. Elle permet de constater que 16 membres sont présents sur 25 et 8 présidents sur 10 sont présents ou représentés.



Présents :

Convoqués :

Mesdames : CHAPPAT Huguette, COMBES Christine, DESBOIS Brigitte, DESMARS Laurence, DUBOURG Maryline, EMERY Catherine, FERRIER Magali.

Messieurs : COMBES Jean-Luc, DESSAINT Jean-Jacques, LACAZE Laurent, LAVAL Dominique, MARITON Bruno, PUEL Alain, PY Patrice, RODRIGUEZ Christophe et SANTOS-ROUSSEAU David.

Invités :

Mesdames : Magali FERRIER (présidente de l'Hérault) et Florence LARROQUE (présidente du comité du Quercy Garonne).

Messieurs : André FAESCH (président du comité du Gard), Laurent LACAZE (représentant le président de la Haute-Garonne Alexandre STEIN), Richard BERGAMO (président du comité du Gers), André BOYRIE (président des Hautes-Pyrénées), Adrien SOHIER (Invité des Hautes-Pyrénées), Jean CALVET (président du comité du Tarn), Bruno MARITON (président du comité Aude Pyrénées-Orientales), Patrick CHICANNE (Directeur Technique Régional) et Eric RODRIGUEZ (Directeur Territorial).

Commissaire aux Comptes (Cabinet EURAUDIT) : Jean-Claude HEBRARD.

Excusés :

Convoqués : Mesdames JORDAN Véronique, PY Anne-Lise et VILAPLANA Sandrine.

Messieurs Aval Gérard, BAUDOUX Paul, DUPREY David, HAETTY Bruno, NEBOUT Gérard et SANS Eric.

Invités : Mesdames Roselyne PORTAL (présidente du comité Aveyron Lozère) et Aurore FILLIATRE (Adjointe au DT).

Monsieur Yves DESDOIT (président du comité de l'Ariège),



Le Comité Directeur Régional, réunissant le quorum requis à l'article 12.2 des Statuts, peut valablement délibérer.



Numéro d'annexe	Titre
1	Etude Statistique des licenciés en Occitanie au 1er Juin 2022
2	Comptes annuels 2021/2022 MPEC
3	Le budget prévisionnel 2022/2023
4	Les dispositions financières 2022/2023
5	Etude sur les besoins en Ressources Humaines
6	Projet Ligue de Développement U13 FEMININ

Le Président ouvre la séance à 10h00 en indiquant que le Comité Directeur est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Instances :

1.1. Ouverture par le président (Jean-Jacques)

2. Point les Pôles par les VP :

2.1. Affaires juridiques, institutionnelles et financières

2.1.1. Point financier

- 2.1.1.1. Présentation des comptes et validation
- 2.1.1.2. Rapport du Commissaire aux Comptes
- 2.1.1.3. Présentation du budget prévisionnel 2022/2023 et validation
- 2.1.1.4. Présentation des dispositions financières 2022/2023 et validation

2.1.2. Assemblée Générale à Perpignan

- 2.1.2.1. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire (validation)
- 2.1.2.2. Présentation des membres responsables des émargements (CRSOE) (validation)
- 2.1.2.3. Présentation des textes des résolutions (validation)

2.1.3. Ressources Humaines (Bruno MARITON)

2.2. Pôle formation et Emploi (Alain PUEL)

- 2.2.1. Formation du joueur
- 2.2.2. Formation de cadres
- 2.2.3. E.R.O
 - 2.2.3.1. Présentation du Plan Officiels 2024

2.3. Pôle Pratiques Sportives et Compétitions (Magali FERRIER)

- 2.3.1. Règlements Sportifs Généraux saison 2022/2023 (validation)

2.4. Pôle Promotion, Développement et VxE (Gérard AVAL)

3. Divers

4. Tour de table



1. Instances :

Mot d'accueil du Président du club de Rodez Basket Aveyron, Monsieur Xavier ALRIC.

1.1. Ouverture par le Président

Le Président Jean-Jacques DESSAINT ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres élus et aux Président(e)s des Comités. Remerciements adressés au club de Rodez Basket Aveyron de nous accueillir

aujourd'hui à Rodez. Il est content que cette saison ait pu aller jusqu'au bout mais malgré tout, saison longue, le retour des licenciés, bravo à tous les Comités. Pour l'avenir essayer d'éviter le mot COVID.

2. Point les Pôles par les VP :

2.1. Affaires juridiques, institutionnelles et financières

2.1.1. Point financier

La parole est donnée au Trésorier Patrice PY pour nous présenter toutes les informations financières.

2.1.1.1. Présentation des comptes et validation (Annexe 2)

Les comptes annuels de la saison 2021/2022, les chiffres finaux :

Total du Bilan : 1 582 772 €

Total des produits : 2 831 123 € par rapport à la saison 2020/2021 ceux-ci s'élevaient à 1 558 099 €

Total des charges : 2 787 905 € par rapport à la saison 2020/2021 ceux-ci s'élevaient à 1 471 184 €

Résultat net comptable : 43 219 € pour la saison 2021/2022.

Quelques explications sur ce résultat :

- Produits : forte hausse du nombre de licenciés (le budget prévisionnel avait été bâti avec une hausse de licenciés de 5%) et en cette fin de saison la hausse est de 27 % - les autres produits sont les prestations habituelles. Toutes les aides financières ont été perçues suite au COVID.
- Charges : frais de personnel de 572 000 € - charges URSSAF en diminution car exonération de 30 000 € et solde du chômage partiel perçu pour 11 000 €.
- Impact du résultat est dû principalement à la forte hausse des licenciés.
- En fin de saison 2020/2021 un fond de reconquête a été créé pour un montant de 128 000 €, a été consommé 103 000 € sur la saison 2021/2022 donc 25 000 € sont reportés sur la saison 2022/2023.
- Suite au Bureau Régional du 20 mai 2022 → validation par les membres d'alimenter le fond de reconquête de 50 000 € supplémentaire. Actions spécifiques vers les Comités et les clubs.
- En conclusion le résultat net comptable devait s'élever à 93 219 €.

Information sur le PGE (Prêt Garanti Etat) de 150 000 €, celui-ci sera amorti sur 5 ans (1^{ère} année franchise), sa destination → investissement dans l'immobilier : travaux sur Toulouse et Maurin, changements des véhicules et mini-bus.

Patrice PY tient à remercier son équipe comptable (Isabelle MORGAND, Eric RODRIGUEZ et Kevin MARTINEZ) pour l'aide apportée tout au long de ces 2 saisons spéciales.

Avant de soumettre au vote le Président Jean-Jacques DESSAINT demande s'il y a des questions sur les chiffres présentés, pas de question. Lui-même remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'établissement du bilan comptable.

2.1.1.2. Rapport du Commissaire aux Comptes

Intervention de Jean-Claude HEBRARD (Commissaire Aux Comptes) : il indique la certification des comptes sans aucune réserve et présentation des rapports lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2022. Il fait état d'une remobilisation de l'activité → très bon travail et souhaite une bonne continuation.

VOTE

- Délibération 1/ **COMPTES ANNUELS 2021/2022** : Suite à la présentation faite par le Trésorier et à l'intervention du Commissaire Aux Comptes, le Comité Directeur Régional valide les comptes annuels 2021/2022 qui seront présentés à l'AGO du 25 juin 2022.

Votants : 16 POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.1.1.3. Présentation du budget prévisionnel 2022/2023 et validation (Annexe 3)

Patrice PY précise que tous les membres du CODIR ont reçu en amont les différents documents du budget prévisionnel par Pôles. Présentation d'un budget en équilibre de 2 843 800 €.

CHARGES			PRODUITS		
CHARGES DIRECTES			PRODUITS DIRECTES		
60 - Achats		766 480 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		1 306 140 €
Prestations de services	439 570 €				
Achats matières et fournitures	310 410 €				
Autres fournitures	16 500 €				
61 - Services extérieurs		66 500 €	73 - Dotations et produits de tarification		- €
Locations	49 000 €				
Entretien et réparation	9 600 €				
Assurance	7 900 €				
Documentation	- €				
62 - Autres services extérieurs		533 690 €	74 - Subventions d'exploitation		116 000 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	18 000 €		ANS - PSF	36 000 €	
Publicité, publication	36 500 €		ANS - PST	32 000 €	
Déplacements, missions	449 390 €		ANS - DHP	12 000 €	
Services bancaires, autres	29 800 €		Conseil Régional - Mvt Sportif	36 000 €	
			Conseil Régional - Evènements	- €	
			Conseil Départemental	- €	
			Communes	- €	
			Organismes sociaux	- €	
			ASP	- €	
			Aides Privées	- €	
			Autres établissements publics	- €	
63 - Impôts et taxes		31 000 €	75 - Autres produits de gestion courante		1 296 760 €
Impôts et taxes sur rémunération	14 000 €		Cotisations (licences, affiliations)	1 296 760 €	
Autres impôts et taxes	17 000 €		Dons manuels - Mécénat	- €	
64 - Charges de personnel		603 500 €	76 - Produits financiers		800 €
Rémunération des personnels	467 050 €				
Charges sociales	134 950 €		77 - Produits exceptionnels		45 000 €
Autres charges de personnel	11 500 €				
65 - Autres charges de gestion courante		752 080 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions		4 100 €
Licences, affiliations, droits fédéraux	752 080 €				
66 - Charges financières		550 €	79 - Transfert de charges		60 000 €
67 - Charges exceptionnelles		- €			
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagement à réaliser sur ressources affectées		75 000 €			
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		- €			
S/Total des charges		2 828 800 €	S/Total des produits		2 828 800 €
Excédent prévisionnel (bénéfice)			Insuffisance prévisionnelle (déficit)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		15 000 €	87 - Contributions volontaires en nature		15 000 €
Secours en nature	- €		Bénévolat	15 000 €	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	- €		Prestations en nature	- €	
Prestations	- €		Dons en nature	- €	
Personnel bénévole	15 000 €				
TOTAL DES CHARGES		2 843 800 €	TOTAL DES CHARGES		2 843 800 €

- Il est reparti sur une base de 34 000 licenciés pour présenter ce prévisionnel en équilibre.
- Bruno MARITON demande si dans la partie travaux il a été tenu compte des conclusions faites par le groupe de travail avec le CD31 pour la copropriété de l'immeuble sis sur Toulouse
- Les travaux concernés sont : la toiture (fuites) – la sécurité – la gestion des salles ➔ les devis ont été faits partage entre les 2 structures Ligue et Comité 31
- Sur Maurin ➔ travaux d'aménagement des bureaux du fait de l'embauche de salariés sur le secteur Méditerranéen, travaux conséquents.
- Laurent LACAZE (CD31) précise que les devis ont été faits pour une valeur de 112 000 € amortissable sur 5 ans, soit 56 000 € pour la Ligue. Patrice précise que cette somme est incluse dans le prévisionnel.

- Alain PUEL affirme que les travaux d'aménagement envisagés pour les bureaux des salariés sont importants pour travailler dans de bonnes conditions.

Patrice PY s'adresse aux membres du Comité Directeur, pour savoir s'ils ont des questions à poser sur ce prévisionnel. Pas de questions donc présentation des dispositions financières 2022/2023.

2.1.1.4. Présentation des dispositions financières 2022/2023 et validation (Annexe 4)

Patrice PY aidé d'Eric RODRIGUEZ présente les dispositions financières pour la saison 2022/2023, celles-ci ont été présentées et validées en Bureau Régionale le vendredi 20 mai 2022.

I) LICENCES

Licence Club

Pas d'augmentation du socle des licences et des extensions de licences (la Fédération a augmenté de 1 € sur le socle et les extensions des licences → 0,30 € sur les catégories U12 à U15 et 1 € sur les catégories U16 à U19 et plus.

Donc part Ligue → le socle 12 €

→ les extensions de licences U15 à U15 : 3,75 €

→ les extensions de licences U16 à U19 et plus : 6,75 €

Choix décidé car le bilan financier est positif, que nous sommes toujours dans une période post-Covid et ceux-ci malgré de nouvelles embauches.

Licence Club avec Pratique VxE

Le Vivre Ensemble : il n'y a plus d'extensions licence mais simplement la licence club avec pratique VxE → le socle a réglé simplement.

Rappel pour la licence Basket Santé → paiement simplement du socle comme pour les dirigeants ayant un type de licence 0 – 1 ou 2.

Pour les extensions prêt T – mutations et autorisation secondaire AST et ASP aucun changement de tarif.

II) ASSURANCES LICENCES

Renégociation des assurances par la FFBB : diminution de la part responsabilité civil à 0,26 € (car la Fédération participe sur cette part) ensuite le choix sur 3 options :

- Option A : 2,17 €

- Option B : 6,27 €

- Option C : A ou B + 0,36 €

III) COMPETITIONS

Droits d'engagement et Contribution Formation Régionale

Championnats et Coupes Seniors et Jeunes par divisions → Pas de modification des tarifs. Sauf nouveau barème d'engagement pour les U13 en Championnat régional Occitanie pour un montant de 50,00 €.

La contribution Formation régionale représente des produits de 12 000 € à 13 000 €.

Le plan des Officiels 2024

NOUVEAUTE à compter de la saison 2022/2023, obligatoire pour les Ligues et les Comités.

Somme à ajouter à chaque équipe engagée en Championnat de France ou Régional ou Départemental (D1 obligation).

Droit à la formation pour tous (les CDO devront prévoir dans leurs budgets ce droit à la formation et d'indiquer dans leurs dispositions financières 2022/2023 les montants et catégories choisies → tous les clubs vont payer pour les formations même s'ils ne mettent pas d'officiels en formation. Sans oublier le fond de développement de l'arbitrage.

Présentation des tarifs pour le droit à la formation et le fond de développement de l'arbitrage, le choix retenu sur les catégories et divisions, sachant que les sommes demandées sont imposées par la FFBB.

Le Plan Officiels 2024 (4)

Les engagements des clubs



Gratuité des formations
pour les arbitres
(validation initiale et revalidation)



Création d'un droit à la formation

1 équipe engagée* = 1 droit fixe à la formation

Comités : 75€ / équipe, Ligue : 125€ / équipe, FFBB : 150€ / équipe

* Toutes les équipes jeunes et séniors évoluant en CF et Région, ainsi que les équipes séniors D1
(Attention : moins il y a d'équipes concernées, plus la part à porter par ceux qui cotisent est élevée)



Le Plan Officiels 2024

Les engagements des clubs



Création d'un fond de
développement de l'arbitrage



10€ par équipe jeune et 15€ par équipe senior
(montant global pouvant varier selon la division)

Nouvelles actions de développement* :
Aide financière aux écoles d'arbitrage, challenge de l'arbitrage, financement
d'un poste de CTA, nouvelles formations, ...

*Actions visibles pour les clubs + dépensées en totalité sur la saison en cours + présentation des actions menées à l'AG

10/08/2022

80

Droit à la formation (Plan Officiels 2024 /Statut National)	2022/2023
Senior : Pré-National, Régionale 2 ou Régionale 3	125,00 €
Jeune : Régionale	75,00 €
Jeune : Régionale 2	40,00 €
Seniors – Coupe Qualificative d'Occitanie	-
Jeunes – Coupe d'Occitanie et Coupe Qualificative	-

Fond de développement de l'arbitrage (Plan Officiels 2024 /Statut National)	2022/2023
Senior : Pré-National, Régionale 2 ou Régionale 3	15,00 €
Jeune : Régionale ou Régionale 2	10,00 €
Seniors – Coupe Qualificative d'Occitanie	-
Jeunes – Coupe d'Occitanie et Coupe Qualificative	-

Explications sont données aux interrogations des membres présents :

- Jean-Luc COMBES demande une confirmation par rapport à la somme demandée sur le fond de développement de l'arbitrage → pour chaque équipe engagée, réponse positive de plus un calcul a été fait, la somme supplémentaire serait de 2 200 € pour le développement de l'arbitrage.
- Richard BERGAMO demande si le montant au droit à la formation de 125 € est le maximum et si le coût de la formation a été estimé → Eric RODRIGUEZ répond qu'à ce jour la Ligue demandée 130 € pour le stage de revalidation des arbitres, Christophe RODRIGUEZ précise qu'un stage va de 125 € à 140 € mais peut-être voir auprès des autres Ligues.
- Laurent LACAZE précise que le but est de mutualiser la formation des arbitres, de mettre 1 à 2 arbitres en formation par club chaque saison. Sachant que si les clubs ne respectent pas leurs engagements → une pénalité financière de 250 € (50 € FFBB – 50 € Ligue et 150 € Comité).
Il y a une dizaine d'année la Fédération avait 16 000 arbitres à ce jour on en compte 6 500.
- Cathy EMERY demande une nouvelle explication par rapport au club qui ne forme qu'un seul arbitre est-ce qu'il sera pénalisé ? Normalement non.
- Adrien SOHIER demande : qui va contrôler ? Christophe RODRIGUEZ explique que la validation sera faite sur FBI par les Comités, de ce fait la FFBB aura le pouvoir d'envoyer aux clubs les pénalités avec la répartition par structures.
- Bruno MARITON indique qu'un travail de réflexion doit être fait sur cette formation et aussi par la mise en place de cette nouvelle réforme dans les départements, attention à la formation de qualité.
- Cathy EMERY demande si les Comités ont le choix pour appliquer les montants au droit à la formation et au fond de développement de l'arbitrage → oui ils ont le choix des divisions mais obligatoirement sur les Seniors en D1.
- Eric RODRIGUEZ indique que le Comité du Gard avait déjà mis en place un système pour la création d'un fond à la formation des officiels d'un montant de 15 € par équipe soumise à désignations, les clubs avaient abondé dans ce sens.

Forfaits Financiers Régionaux

Suivant les divisions Seniors et Jeunes (Championnat et Coupe) → montants revus à la hausse ou à la baisse (suite aux travaux faits par Jean-Luc COMBES référent du FFR et l'ERO.

Découpage du Forfait Financier Régional par division

Montants revus à la baisse ou à la hausse suivant les divisions.

IV) BAREME REGIONAL DES OFFICIELS

Remboursement kilométrique

Choix national → la modification du barème kilométrique passe à 0,38 e du kilomètre au lieu de 0,36 €.

Indemnité de rencontre sur les Championnats et Coupes 5x5 arbitre et OTM

Aucune modification des tarifs.

Indemnité de rencontre sur les Masters Régionaux et Open Plus 3x3

Nouvelle pratique → création d'un barème : 50,00 € la journée et 25,00 € soirée ou demi-journée.

Rencontres amicales

Augmentation de l'indemnité de rencontre pour les arbitres de 5 € à 6 € suivant les divisions.

V) FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIFS

Indemnités kilométriques (tarif fédéral)

Remboursement indemnité kilométrique	2021/2022	2022/2023
Officiel (arbitres, OTM, observateurs - désignés)	0,36 €	0,38 €
Véhicules des Comités et Véhicules des Collaborateurs	0,36 €	0,38 €
Autres	0,21 €	0,23 €

VI) PENALITES FINANCIERES

Pas de modifications dans les tarifs simplement la Fédération à reformuler les rubriques. Seule augmentation est le prix du kilomètre aller en cas de forfait (correspondant à 3 véhicules), il passe à **2,32 €** au lieu de 2,20 €.

VII) AFFILIATION

La Fédération a souhaité simplifier le type d'affiliation :

- Association 5x5 + 3x3+ VxE au lieu de A1 - A2
- Etablissement 5x5 + 3x3+ VxE au lieu de E1 – E2 – E3

VIII) ABSENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE

Aucune modification des tarifs

IX) LOCATIONS

Créations de nouveaux tarifs par rapport à la nouvelle pratique 3x3.

VOTE

- Délibération **2/ BUDGET PREVISIONNEL ET DISPOSITIONS FINANCIERES 2022/2023** : Le Comité Directeur Régional valide le budget prévisionnel et les dispositions financières qui seront soumis à la ratification de l'AGO du 25 juin 2022.

Votants : 15 (Départ de Maryline DUBOURG) POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.1.2. Assemblée Générale à Perpignan

Jean-Jacques DESSAINT annonce que la Secrétaire Générale Huguette CHAPPAT sera absente à l'Assemblée Générale à Perpignan le 25 juin pour raisons familiales.

2.1.2.1. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire (validation)

La Secrétaire Générale Huguette CHAPPAT prend la parole en précisant qu'il n'a pas été facile de construire cet ordre du jour par rapport au lieu et la difficulté pour certains d'un long déplacement. Mais une étude va être faite pour l'avenir afin que le lieu de l'Assemblée Générale soit plus central. Présentation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour : 9h45 à 10h30 Accueil Café et émargement – 10h30 à 12h15 de compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire (Ratification du PV de la dernière AG – Approbation du rapport moral et d'activités – Approbation du rapport financier et affectation du résultat de l'exercice clos – Adoption du budget prévisionnel et des dispositions financières 2022/2023 – Intervention de la Vice-Présidente de la F.F.B.B., Stéphanie PIOGER) – AG Ad-Hoc → élection des délégués fédéraux (pour le mandat du 26 juin 2022 au 15 juillet 2023) – Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités – Allocution de clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire – 12h15 à 13h15 : Académie du Basket – 13h30 Repas et remise des récompenses fédérales – 15h00/15h30 Clôture de l'Assemblée Générale.

VOTE

- Délibération **3/ ORDRE DU JOUR – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** : Etes-vous d'accord avec l'ordre du jour présenté ?

Votants : 15 (Départ de Maryline DUBOURG) POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.1.2.2. Présentation des membres responsables des émargements (CRSOE) (validation)

Les membres de la Commission Régionale de surveillance des opérations électorales (Emargements) :

Eric RODRIGUEZ (Directeur Territorial) – Hélène MARTIN (Secrétaire Administrative) – Isabelle MORGAND (Secrétaire Comptable) – CD09 : Yves DESDOIT (Président du CD09) – CD30 : Marie Annick BOURDIOL (CD30 Hors Association) – CD31 : Yamina ALOSO (CD31 Hors Association) – CD32 : Jean-Claude CAUMONTAT – CD34 : Sarah DESSAINT – CD65 : André BOYRIE (Président du CD65) – CD81 : Frédéric BAILLY (Membre du Comité du Tarn) – CT1166 : Isabelle ALLAIGRE (Secrétaire du CT1166 et Présidente du club de Cabestany) - CD 248 : Christel ESPINASSE (Secrétaire du CD1248) – CT46821 : Florence LARROQUE (Présidente du CT4682).

VOTE

- Délibération 4/ CRSOE – **MEMBRES RESPONSABLES (Emargement) ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** : Etes-vous d'accord sur la liste des membres responsables des émargements présentée ?

Votants : 14 (Départs de Maryline DUBOURG et Laurence DESMARS)

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.1.2.3. Présentation des textes des résolutions (validation)

Lecture des 7 textes des résolutions par la Secrétaire Générale :

Première résolution – Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale ratifie le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 juin 2021 à Carcassonne (Halle des Sports Nicole ABAR).

Deuxième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir pris connaissance du rapport moral présenté par la Secrétaire Générale, l'Assemblée Générale décide de valider le rapport moral de la saison 2021/2022.

Troisième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir pris connaissance du rapport financier sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2022 et entendu le rapport du Commissaire Aux Comptes, l'Assemblée Générale décide de valider les comptes de l'exercice 2021/2022.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au report à nouveau.

Quatrième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir pris connaissance du rapport sur les conventions règlementées, l'assemblée générale prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé et que les conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies.

Cinquième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir pris connaissance du projet de budget prévisionnel et des dispositions financières, l'Assemblée Générale, décide d'adopter le budget et les dispositions financières pour la saison 2022/2023.

Sixième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale décide d'élire pour la période du 26 juin 2022 au 15 juillet 2023, conformément à l'article 18 des statuts et aux articles 9 et 10 du Règlement Intérieur de la FFBB, les délégués représentant les clubs dont l'équipe première senior opère en Championnat de France aux Assemblées Générales de la Fédération Française de Basket-Ball.

1er titulaire :

2ème titulaire :

Septième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

VOTE

- Délibération **5/ TEXTES DES RESOLUTIONS – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** : Etes-vous d'accord sur les 7 textes des résolutions présentés ?

Votants : 14 (Départs de Maryline DUBOURG et Laurence DESMARS)

- POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.1.3. Ressources Humaines

Bruno MARITON prend la parole, en rappelant les recrutements successifs de la Ligue depuis septembre 2021 et des modifications effectuées au cours de la saison 2021/2022.

1) Julien CORRIN quitte les missions sur le Pôle Espoir de Montpellier, pour la coordination de la formation BPJEPS (temps de travail 50 %) qui va le remplacer sur le Pôle ?

Embauche pour le remplacement sur le Pôle → 2 entretiens ont été faits car besoin en urgence du fait de la restructuration des postes du côté MED.

Vincent PINHO retenu : prise de poste pour le 16 juin 2022 impérativement car embauche faite avec aides financières pour un jeune de moins de 30 ans. Contrat → CDI avec période d'essai.

2) Jacob MOULIN sur le Groupement d'Employeurs MED à 20 %, passe à 50 % (bonne dynamique), les autres 50 % sont réservés à sa nouvelle mission Adjoint de Direction sur l'antenne de Maurin afin de coordonner toute l'équipe des salariés, qui va le remplacer sur le poste de CTO ?

3) Thibault BURNEL a déjà en charge l'arbitrage mais il est d'accord de reprendre pour partie des missions de la CTO faites par Jacob MOULIN.

Eric RODRIGUEZ prend ensuite la parole pour nous présenter l'étude sur les besoins en Ressources Humaines (**Annexe 5**).

Il appuie sur quelques points :

- Les besoins des 2 CTS Jean-Pascal BOISSE et Patrick CHICANNE (avoir environ 10h/15h de temps pour aller sur les Comités). Il leur est demandé quelle sorte de profil et quantifier le nombre d'heures pour les remplacer sur les missions actuelles.
- Missions CTO à combler (surtout 40 % OTM) + administration des compétitions → vérifications des feuilles des rencontres les brûlés, personne pouvant manger l'équipe de bénévoles.
- En urgence, vérifier l'ensemble des orientations avec le groupe RH → réorganisation des missions de tous les salariés et visite des fiches de poste.

Questions des élus :

Laurence DESMARS : pour les missions CTO voir sur un profil OTM

Florence LARROQUE : le recrutement serait sur quel secteur ? → secteur MED.

Eric RODRIGUEZ revient aussi sur les nouvelles orientations : le 3x3 – la gestion de la paie – la communication - l'évènementiel.

Bruno MARITON reprend en indiquant qu'il est très urgent de revoir les fiches de postes, de voir aussi avec les CTF sur les territoires, les besoins sur la Commission de Discipline (gestion d'Hélène MARTIN).

Richard BERGAMO demande si dans le budget prévisionnel 2022/2023, il a été tenu compte des nouvelles embauches → le trésorier Patrice PY intervient pour confirmer qu'il a été pris en compte l'embauche de Vincent PINHO (avec une aide financière de 10 000 € car embauche d'un jeune de moins de 30 ans) + de l'autre poste pour 30 000 €. Sachant que les formations de Mauguio et Nîmes (BPJEPS vont nous apporter des produits pour environ 70 000 €).

Magali FERRIER demande à ce que les membres du CODIR valident la création des nouveaux postes (poste pourvu et à venir) et les prestations sur les Pôles Espoirs e Montpellier et Toulouse.

VOTE

- Délibération **6/ RESSOURCES HUMAINES** : Etes-vous d'accord de ratifier l'embauche de Vincent PINHO (rattachement aux Pôles Espoirs de Montpellier et décalage des missions ?

Votants : 15 (Départ de Maryline DUBOURG) POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VOTE

- Délibération **7/ RESSOURCES HUMAINES** : Etes-vous d'accord pour la création du poste OTM et Compétitions (60% + 40%) ?
Votants : 15 (Départ de Maryline DUBOURG) POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
La délibération est adoptée à l'unanimité.

VOTE

- Délibération **8/ RESSOURCES HUMAINES** : Etes-vous d'accord pour les prestations (2 fois 10 h) sur les Pôles de Montpellier et Toulouse en remplacement des 2 CTS Jean-Pascal BOISSE et Patrick CHICANNE ?
Votants : 15 (Départ de Maryline DUBOURG) POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Jean-Jacques DESSAINT remercie les membres pour leur confiance et précise que le retour d'Aurore FILLIATRE s'est effectué pour le moment à mi-temps thérapeutique.

Richard BERGAMO indique que sur le prochain Conseil des Présidents des Comités, il faudra engager une réflexion sur la grandeur de notre territoire Occitanie.

2.2. Pôle formation et Emploi

2.2.1. Projet U13 Féminin (Annexe 6)

Patrick CHICANNE nous présente le projet pour la saison 2022/2023 de la Ligue de Développement U13 Féminin :

- revient sur l'historique des U13F cette saison sur le secteur Méditerranéen (4 équipes)
- le basket féminin est en perte de licenciés
- réflexion avec Richard BERGAMO sur l'impact de la baisse des féminines

OBJECTIFS :

- regroupement des joueuses potentielles U13 dans chaque territoire
- mise en place de cette formule pour faciliter la formation des cadres sur cette catégorie U13
- créer une formule de compétition originale

REGROUPEMENT DES POTENTIELS :

- projet pourra être porté par un Comité Départemental, un regroupement de clubs (CTC ou autres) ou un seul club
- aucune contrainte du nombre de mutation ou de prêt

PASSERELLES INTER-CLUBS :

- joueuse pouvant évoluer dans 2 clubs et 2 championnats différents (attention aux contraintes médicales)
- aucune contrainte administrative pour permettre cette passerelle Inter-clubs

ORGANISATION ET RYTHME DE COMPETITION :

- sous forme de plateaux à 3 ou 4 équipes (2 rencontres par plateau en 5c5)
- 10 plateaux programmés sur la saison → 20 rencontres minimum
- programmation par la Ligue des rencontres en lien avec les Comités pour éviter les superpositions de dates
- déroulement des rencontres programmé le dimanche après-midi
- temps de jeu suivant le nombre d'équipes par plateaux (4x7' en 5c5 ou 4x6' en 5c5 ou 4x12' en 5c5)

ENGAGEMENT DES EQUIPES :

- 12 équipes au maximum (CD30 : 1 / CD31 : 3 / CD32 : 1 / CD34 : 2 / CD65 : 1 / CD81 : 1 / CT1166 : 1 / CD1248 : 1 / CT4682 : 1)
- dossier d'engagement et charte d'engagement à compléter et à signer
- si plusieurs équipes d'un même territoire → arbitrage de la Ligue
- aucune équipe engagée d'un territoire → attribution à un autre territoire

REPARTITION EN CONFERENCES :

- Conférence Nord (CD31/CT4682/CD81) Conférence Est (CD30/CD34/CD1248)
- Conférence Sud-Ouest (CD31/CD65/CD32) Conférence Sud-Est (CT1166/CD34/CD31)

COMPETITION :

- 3 phases → phase 01 : septembre à décembre 2022
- phase 02 : janvier à juin 2023
- phase 03 : fin juin 2023 (regroupement des 10 potentielles de chaque conférence)

ARBITRAGE :

- support pour la formation d'arbitres
- les frais d'arbitrage gratuits ou à charge des clubs suivant le cas

Différentes interventions des membres du CODIR :

Richard BERGAMO : demande si les rencontres peuvent se jouer le mercredi après-midi → possibilité mais attention avec l'UNSS. Ce projet peut rentrer dans un projet de club.

Brigitte DESBOIS : projet intéressant mais attention de ne pas mettre en concurrence sur les dates de championnat.

Bruno MARITON : possibilité de la mise en place de centres d'entraînements (voir le soir).

Alain PUEL précise que l'on ne pourra pas reprocher à la Ligue de mettre en place ce projet sur le basket féminin.

Cathy EMERY : demande s'il y a une obligation d'engagement d'une équipe sur chaque territoire et si le projet doit être porté obligatoirement par le Comité Départemental → pas d'obligation d'engagement et le projet peut être porté aussi par un club ou plusieurs clubs suivant les années.

Eric RODRIGUEZ termine en indiquant que ce projet reste le développement du basket féminin dans les 10 territoires.

VOTE

- Délibération **9/ PROJET LIGUE DE DEVELOPPEMENT U13 FEMININ** : Etes-vous d'accord pour la mise en place de ce projet de la Ligue de développement U13 Féminin dès la saison 2022/2023 suivant la présentation ci-dessus et sans obligation d'engagement pour un territoire ?

Votants : 13 (Départs de Maryline DUBOURG, Laurence DESMARS et Magali FERRIER)

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.2.2. Formation du joueur

Patrick CHICANNE nous donne les résultats du TIL U15 à Lons le Saunier, très bons résultats les filles terminent 3^{ème} et les garçons 5^{ème}. La Ligue Occitanie est classée 3^{ème} derrière la Ligue Ile de France et Nouvelle Aquitaine.

Richard BERGAMO revient très enchanté de Lons le Saunier et des résultats, il félicite les salariés, les CTS pour leur travail accompli sur cette délégation U15, il indique que de tel rassemblement a un coût et ne comprend pas trop le déplacement du corps arbitral qui s'est indépendamment.

Il remercie Alain PUEL pour la confiance donnée en temps que chef de délégation.

Les sorties des Pôles se feront les 22 et 23 juin 2022.

2.2.3. Formation de cadres

Jean-Jacques revient sur le statut du technicien pour la saison 2021/2022, et précise que le Bureau Régional a validé hier soir (le 03/06/2022) l'application des sanctions financières aux clubs pour non-respect → entraîneurs pas au bon niveau, pas recycler. Sachant qu'il y a eu 9 journées de recyclage proposées sur le tout le territoire Occitanie. Cette enveloppe s'élève à 29 160 €

Jean-Jacques DESSAINT soumet au vote la ratification de l'application des sanctions financières au titre du statut du technicien pour la saison 2021/2022.

VOTE

- Délibération **10/ STATUT DU TECHNICIEN** : Etes-vous d'accord de ratifier l'application des sanctions financières du statut du technicien pour la saison 2021/2022 ?

Votants : 13 (Départs de Maryline DUBOURG, Laurence DESMARS et Magali FERRIER)

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Tour de table

Bruno MARITON/Laurent LACAZE/Christophe RODRIGUEZ/Jean CALVET : RAS

Dominique LAVAL : pose la question par rapport aux désignations sur la RM3 (application de la péréquation arbitre LR et arbitre départemental. Il demande aussi une information par rapport aux inscriptions au Campus d'Eté à la Baule → Eric RODRIGUEZ va envoyer un mail à ce sujet.

Florence LARROQUE :

1) demande sur le plan de reconquête PLAN 1 → carte pour du matériel en direction des clubs, création de KITS (40 Micro-Basket dont 13 clubs labellisés et 27 en cours de labellisation).

Quelle sera la destination du PLAN 2 pour 50 000 € → création de 25 kits Basket Santé en direction des clubs – Panneaux Basket Santé à venir.

Les kits → à récupérer auprès de la Ligue. Reste encore l'aide financière du transport pour les terrains et panneaux 3x3 d'une valeur de 600 € (à ce jour utilisation seulement par le CD31).

2) Séminaire des CTF Développement (Vittel)/Technique (Bourg en Bresse) inscription compliquée car nombre de place restreintes à 45 par séminaires ? du fait de l'éloignement la réservation des chambres et repas pour la veille doivent être faites par les Comités. Elle demande à Jean-Jacques Dessaint de faire remonter ces problèmes à la Fédération car auparavant c'était plus simple.

3) PSF 2022 : les délais de plus en plus courts → faire une lettre ouverte à l'ANS et FFBB.

Jean-Luc COMBES : demande s'il y aura des désignations sur les jeunes en R2 ⇒ réponse positive.

Christine COMBES/Huguette CHAPPAT/David SANTOS-ROUSSEAU/Patrice PY : RAS.

Cathy EMERY : travaux en cours sur les Poussins → épreuves du Panier d'Or.

Alain PUEL : Rien de plus.

Richard BERGAMO : RAS

Brigitte DESBOIS : pourcentage du Mini-Basket sur notre Ligue, revoir la structuration des clubs, elle s'excuse car elle ne sera pas présente à l'Assemblée Générale le 25 juin 2022 à Perpignan car sur le Forum National Mini-Basket.

André BOYRIE/Adrien SOHIER/Eric RODRIGUEZ : RAS.

Jean-Jacques DESSAINT : indique qu'il sera présent à l'Assemblée Générale du Comité du Gard le 18 juin à St Victor la Coste.

Jean-Jacques DESSAINT remercie tous les membres pour leur présence et les invite au repas.



Prochain rendez-vous : Assemblée Générale à Perpignan le 25 juin 2022 à 10h00



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13h50.



Fait à Cahors, le 12 juin 2022.

La Secrétaire Générale,
Huguette CHAPPAT

Le Secrétaire Général-Adjoint,
David SANTOS ROUSSEAU

Le Président,
Jean-Jacques DESSAINT